
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SALIGNAC**

SEANCE DU 25 MARS 2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	DELIBERANTS
9	8	9

CONVOCACTION DU 21 MARS 2022

DELIBERATION N° 04_2022

OBJET DE LA DELIBERATION
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars à quinze heures trente, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de SALIGNAC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Madame Angélique EULOGE, Présidente.

PRESENTS : Angélique EULOGE, Geneviève FONTIN, Sylvie BLANC, Marie-Magdeleine ESCUYER, Annie SOUSSIEUX, Cécile MARTINEAU, Gérard MICHEL, Michel LAUFERON.

ABSENT EXCUSÉ : Patricia GALANTINI qui a donné procuration à Gérard MICHEL.

Madame Geneviève FONTIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Madame La Présidente, demande au conseil d'administration de se prononcer sur le budget primitif 2022.

Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du **chapitre** pour la section de fonctionnement,
- au niveau du **chapitre** pour la section d'investissement,

- Section de fonctionnement – Dépenses et Recettes
- Section d'investissement – Dépenses et Recettes

13 648.01 €
- €

Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Angélique EULOGE

